

Numéro de licence FFTA :		Numéro d'arc du club :	
Catégorie compétition :		Date du certificat médical :	
BB / Classique / AMP :		Droitier / Gaucher	



Partenaires actifs des archers du Pé



St Mars de Coutais



Rondeau
Aménagement
St Jean de Boisseau



CITROËN
Garage Boucard
Le Pellerin



St Jean de Boisseau



Nantes

BULLETIN D'INSCRIPTION – SAISON 2014 2015

NOM DE L'ARCHER(E) : PRENOM :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : COMMUNE :

Numéro de téléphone (domicile) : Portable :

e-mail : Autre :

POUR LES MINEURS : NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

Adresse :

Code postal : COMMUNE :

COORDONNEES DE LA PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

N° Tél. : domicile : TRAVAIL

PORTABLE

J'autorise la compagnie des archers du Pé à utiliser l'image de l'archer, nommé ci-dessus pour la promotion de la compagnie (site internet, bulletin d'information municipal, bulletin annuel du club ...)

Signature

INSCRIPTION

ATTENTION : PLACES LIMITEES POUR LES DEBUTANTS

Le règlement en chèques vacances est possible

<u>COTISATION TIR LOISIR</u>	<u>COTISATION ADULTE COMPETITION</u>
Comprenant Adhésion à l'Alerte Cotisation au Club Licence et assurance FSCF TOTAL 58,80 €	Comprenant Adhésion à l'Alerte Cotisation au Club Licence et assurance FFTA TOTAL 106 €
<u>COTISATION JEUNE COMPETITION</u> Comprenant Adhésion à l'Alerte Cotisation au Club Licence et assurance FFTA TOTAL 86,50 €	Le petit matériel est prêté en totalité aux débutants de première année, seul l'arc est prêté la deuxième année. Il sera possible de faire un achat groupé afin d'acheter flèches, carquois, palette et protégé bras.

- Si plusieurs adhérents dans le même foyer fiscal, réductions de 3,55 € par personne plus une réduction pour l'adhésion à l'Alerte (6 € par adulte et 11 € par enfants supplémentaires)
- Droit de paillon : 25 Euros



Le Pellerin



St Jean de Boisseau



MODE DE PAIEMENT

- Espèces ,chèques vacances ou chèque global ou bien possibilité de paiement par plusieurs chèques remis au moment de l'inscription et établis à l'ordre de la Compagnie des Archers du Pé.

CERTIFICAT MEDICAL

Chaque archer doit fournir au club un certificat médical de son médecin, prouvant son aptitude à pratiquer ce sport.

ENGAGEMENT

Chaque archer s'engage à respecter et à maintenir en bon état le matériel mis à sa disposition par le club.

Dans la limite de ses possibilités pour les débutants de 1^{ère} et 2^{ème} année, le club fournit un arc complet. Il sera prêté à chaque nouvel archer des flèches, une palette métallique, une dragonne et un bracelet protecteur.

L'ensemble de ce matériel ne peut être utilisé que dans le cadre des entraînements et des manifestations de la Compagnie des Archers du Pé, et **en aucun cas à titre personnel**. Tout manquement à ces conditions entraîne la restitution du matériel et **la radiation immédiate du club**.

Pratiquer son sport favori en toute sécurité est primordiale, surtout dans une discipline comme le tir à l'arc. A cet égard, nous nous donnons la possibilité de sanctionner jusqu'à l'exclusion de la Compagnie des Archers du Pé tout membre indiscipliné dont les agissements présentent des risques à l'encontre de la sécurité d'autrui.

ALERTE

La Compagnie des Archers du Pé fait partie de L'alerte. A ce titre, nous recevons aide matérielle, logistique et financière. En contrepartie, nous devons tenir le bar de l'alerte le dimanche matin environ une fois par mois. Tous les adhérents (ou leur représentant) se doivent de participer à cette tenue du bar. Un planning sera établi dès le début de saison.

Une seule cotisation de l'Alerte à plein tarif est exigée par famille (foyer fiscal), les cotisations suivantes (conjoints, enfants) sont à tarifs réduits.